Commune

De

TORCE EN VALLEE

Délibérations Du Conseil Municipal

Date de convocation

5 ianvier 2023

Date d'affichage

5 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le neuf janvier à vingt heures précises,

Le conseil municipal légalement convoqué le 5 décembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15 Présents 12 Votants 14 Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, , Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME, Annick CUISNIER.

Absents : Pascaline LEGENDRE,

Absents et excusés:

Émilie **LOPES** donne pouvoir à Aurélie **HOUDAYER** pour voter en ses lieu et place. Maryse **BESNIER** donne pouvoir à Laurent **GUILLET** pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Bail local 23 rue du dolmen - 1 Route de Francourt, 2023 - 01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 3 juillet 2020 numéro 2020-042 l'autorisant à signer un bail précaire avec le cabinet infirmier au 1 route de Francourt à partir du 1er octobre 2020.

Après conseils auprès de Maitre Campan à Bonnétable, Monsieur le Maire propose de convenir d'un bail professionnel avec le cabinet infirmier dans les conditions suivantes : surface du cabinet infirmier de 55 m² pour un loyer de 526,78 € toutes taxes comprises pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement à compter du 1er janvier 2023.

Les frais de bail seront partagés par les deux parties.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement du bail professionnel situé 1 route de Francourt à Torcé-en-Vallée avec Estelle Chambolle, infirmière, pour son cabinet infirmier de 55 m² pour un loyer de 526,78 euros toutes taxes comprises et pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 années à compter du 1er janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits, Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

Page 1 sur 1